

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE PRELEVEMENT

Mode de prélèvement proposé :

- Paiement récurrent au 10 de chaque mois (de décembre à mai)

Vous changez de compte bancaire :

Vous devez signer une nouvelle autorisation de prélèvement sur le nouveau compte :

- En vous adressant à BAUD Communauté,

Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut pas être effectué à cause d'une insuffisance de provision sur votre compte ou d'un autre motif, vous recevrez une lettre de rappel émanant du Trésor public.

Où vous renseigner :

Ecole de musique et de danse

BAUD Communauté

Rue Emile Le Labourer

56150 BAUD

Téléphone : 02 97 51 39 67

Mail : emd@baudcom.bzh

Adresse internet : <http://www.baud-communaute.bzh>